



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R20-2019-017

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé de Corse**

R20-2019-01-23-005 - Arrêté n° ARS/2019/34 du 23 janvier 2019 portant habilitation du Centre Gratuit d'Information de Diagnostic et de Dépistage du VIH, des Hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles (CEGIDD) de la Collectivité de Corse (2 pages) Page 3

## **Direction Interrégionale de la mer Méditerranée**

R20-2019-02-04-002 - Arrêté portant autorisation pour des pêcheurs de loisir à pratiquer la pêche maritime de loisir dans la réserve naturelle des bouches de bonifacio jusqu'au 31/12/2019. + annexes (6 pages) Page 6

R20-2019-01-24-001 - Arrêté portant règlement local station pilotage haute-corse (3 pages) Page 13

## **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

R20-2019-02-05-001 - Arrêté fixant la composition du Comité technique régional de l'enseignement agricole de Corse (2 pages) Page 17

## **Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du logement**

R20-2019-01-30-002 - Arrêté portant approbation du 3ème plan régional santé environnement 2018-2021 (2 pages) Page 20

R20-2019-02-04-001 - décision attestation capa pro André Ludovic (1 page) Page 23

## **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**

R20-2019-02-07-001 - Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au CHSCT de la DRJSCS de Corse (2 pages) Page 25

R20-2019-02-07-002 - Arrêté portant désignation des membres du CHSCT de la DRJSCS de Corse (2 pages) Page 28

R20-2019-02-05-002 - Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la DRJSCS de Corse (1 page) Page 31

Agence Régionale de Santé de Corse

R20-2019-01-23-005

Arrêté n° ARS/2019/34 du 23 janvier 2019  
portant habilitation du Centre Gratuit d'Information de  
Diagnostic et de Dépistage du VIH, des Hépatites et des  
Infections Sexuellement Transmissibles (CEGIDD) de la  
Collectivité de Corse

**Arrêté n° ARS/2019/34 du 23 janvier 2019  
portant habilitation du Centre Gratuit d'Information de Diagnostic  
et de Dépistage du VIH, des Hépatites et des Infections  
Sexuellement Transmissibles (CEGIDD)  
de la Collectivité de Corse**

**Le Directeur Général de l'ARS de Corse**

**Vu** les articles L3121-1, L3121-2, et L3121-2-1 du code de la santé publique ;

**Vu** le décret n°2015-796 du 1er juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

**Vu** la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CEGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles ;

**Vu** la situation épidémiologique et des besoins de santé des populations notamment les plus concernées, dans la région ;

**Vu** l'adéquation de la demande d'habilitation avec les besoins identifiés, en prenant compte des autres offres existantes ;

**Vu** les pièces du dossier accompagnant la demande ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 27 juin 2018 portant nomination de Monsieur Norbert NABET, directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur de la Santé Publique ;

## ARRETE

**Article 1 :** La collectivité de Corse est habilitée en qualité de Centre Gratuit d'Information de Diagnostic et de Dépistage du VIH, des Hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles (CEGIDD).  
L'habilitation est accordée pour le site principal et tous ses sites d'intervention.

**Article 2 :** La présente habilitation est accordée pour 5 ans à compter du 23 janvier 2019.

**Article 3 :** La collectivité de Corse s'engage à respecter le cahier des charges des CEGIDD.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions CEGIDD, la Collectivité de Corse devra fournir trimestriellement au directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Corse, un bilan d'activité conforme au cahier des charges réglementaire. Un exemplaire sera transmis par l'ARS au COREVIH PACA OUEST CORSE.

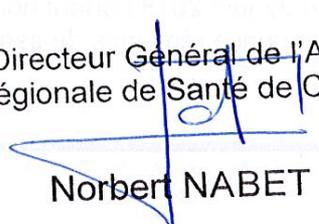
**Article 5 :** Toute modification des modalités d'organisation et de fonctionnement doit être portée à la connaissance du directeur général de l'ARS.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut fait l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :** Monsieur le Directeur de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de Corse et Monsieur le Directeur Général des services de la Collectivité de Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Corse et de la Préfecture de Corse-du-Sud.

Ajaccio, le 23 janvier 2019

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé de Corse

  
Norbert NABET

# Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2019-02-04-002

Arrêté portant autorisation pour des pêcheurs de loisir à  
pratiquer la pêche maritime de loisir dans la réserve  
naturelle des bouches de bonifacio jusqu'au 31/12/2019. +

*Arrêté portant autorisation pêche de loisir RNBB+annexes*

**annexes**

## **PRÉFÈTE DE CORSE**

**Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée**

Arrêté n°

portant autorisation pour des pêcheurs de loisir à pratiquer la pêche maritime de loisir dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (département de Corse-du-Sud) jusqu'au 31 décembre 2019

**La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du mérite Agricole,  
Chevalier des Palmes Académiques**

- Vu le code rural et de la pêche maritime – art.R921-93, sous-section 4 relative à la pêche maritime de loisir ;
- Vu le décret du 23 septembre 1999 portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (département de la Corse-du-Sud) ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-01 du 02 mars 2018 portant réglementation de la pêche maritime de loisir dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (département de Corse-du-Sud)
- Vu le décret du président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud
- Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-10-01-001 en date du 01 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Méditerranée

Considérant les demandes d'autorisation de pêche maritime de loisir dans les zones de pêche prévues dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-01 du 02 mars 2018 déposées auprès de la DIRM,

Après vérification des demandes avant la date du 31/01/2019 incluse,

## ARRÊTE

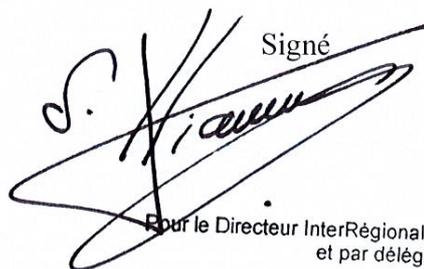
### Article 1<sup>er</sup> :

Seuls les pêcheurs de loisir figurant en annexe du présent arrêté sont autorisés à titre dérogatoire à pêcher jusqu'au 31 décembre 2019 dans les zones définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-01 du 02 mars 2018.

### Article 2 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires de Corse, le Directeur Interrégional de la Mer Méditerranée et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation

Signé  


Pour le Directeur InterRégional de la Mer Méditerranée  
et par délégation

Serge CHIAROVANO  
Délégué du DIRM Méditerranée en Corse

*Voies et délais de recours* - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Annexe

Liste des pêcheurs de loisir autorisés à pêcher à titre dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2019 dans les zones définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-001 du 02 mars 2018

	Nom	Prénom
1	ADOBATI	Séverine
2	ADOBATI	Thierry
3	ALBERTAZZI	Fausto
4	ALBERTINI	Enzo
5	ALFONSO	Benjamin
6	AMASIO	Marie Brigitte
7	AMASIO	Simpliciano
8	ANDREANI	Alexandre
9	ANDREANI	Isabelle
10	ANGIUS	Andrea
11	ANTONMATTEI	Paul Henri
12	ARESU	Martin
13	ASARA	Nicola Andrea
14	ASTUTO	Arnaud
15	ASTUTO	Serge
16	ATTARD	Jean-Claude
17	AULITO	Marie-Christine
18	AULITO	Paul
19	AYOUSSO	Patrice
20	BAFFIGO	Michele
21	BALLOTTI	Michel
22	BARD	Didier
23	BARD	Hubert
24	BARD	Thierry
25	BAREL	Bernard
26	BAREL	Julien
27	BARRA	Kevin
28	BASTIEN	Jérémy
29	BATTINO	Antonio
30	BENETTI	Alain
31	BERGONZI	André
32	BERGONZI	Jacqueline
33	BERTIN	Anne
34	BERTIN	Jacques
35	BIANCARELLI	Claude
36	BIANCARELLI	Philippe
37	BIANCARELLI	Xavier
38	BIDALI	Mathieu
39	BIDDITTO	Agostino
40	BIQUE	Didier
41	BOCUS	Angelo
42	BOTELLA	Alexandre
43	BOTELLA	Bernard
44	BOTTI	Mathieu
45	BOULET	Michel
46	BOURGUIGNON	Remy
47	BOUYGUES	Olivier
48	BRANCA	René
49	BREAS	Paul-Joseph
50	BRESCIANI	Massimo

	Nom	Prénom
51	BUNOZ	Patrick
52	BUONOCORE	Umberto
53	BURGALASSI	Gérard
54	BUSCEMI	Mélanie
55	BUZZO	Vincent
56	CAMPIGLI	Cédric
57	CANDELLA	Marcel
58	CANNAS	Andrea Simone
59	CANNONE	Filippo
60	CANONICCI	Noël
61	CAREDDU	Alessandro
62	CARMINATI	Diego
63	CARTWRIGHT	Emanuele
64	CASTANETTO	Roberto
65	CASTELLI	Carlo
66	CAVANI	Vittorio
67	CAVILLON	Annie
68	CAVILLON	Gérard
69	CENDALI	Roberto
70	CERRONE	Stefano
71	CESELIA	Alice
72	CESELIA	Antoine
73	CHABRIER	Lucca
74	CHAPUIS	Franck
75	CHAREYRE-MEJAN	Philippe
76	CHAVANE	Jérémy
77	CHESSA	Claude
78	CIABRINI	Anthony
79	CIABRINI	Claudette
80	CIABRINI	Jacques
81	CIBODDO	Gianni
82	CIBODDO	Mauro Antonio
83	COCCA	Jonathan
84	COHET	François
85	COLL	Maurice
86	COLONNA CESARI	Jean-Louis
87	COLONNA CESARI	Johan
88	COLASANTO	Elisa
89	COSSU	Gian Luca
90	COSTE	Sylvie
91	COTARD	Laurence
92	COTARD	Massimo
93	COTARD	Stéphane
94	COUSSIN	Jacques
95	CUCCHI	Jean-Baptiste
96	CUCCHI	Jean-Noel
97	CUCCU	Cédric
98	CULIOLI	Jean-Michel
99	CULIOLI	René
100	D'AMORE	Fausto

## Annexe

Liste des pêcheurs de loisir autorisés à pêcher à titre dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2019 dans les zones définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-001 du 02 mars 2018

	Nom	Prénom
101	DAGREGORIO	Claude
102	DAGREGORIO	Felix
103	DAGREGORIO	Nicole
104	DANUBIO	Matteo
105	DE ZERBI	Julien
106	DEIANA	Massimiliano
107	DEL DUCA	Michele
108	DEL GUIDICE	Alain
109	DELBECQ	Eric
110	DELIT	Jean-Michel
111	DELIT	Yvan
112	DELOGU OTTAVIANI	Philippe
113	DENNI	Bruno
114	DESIMONE	Raphael
115	DI MEGLIO	Christine
116	DI MEGLIO	Fanny
117	DI MEGLIO	Jean Léon
118	DI MEGLIO	Stéphane
119	DI MEGLIO	Sylvère
120	DI SIMONE	Pierre
121	DODDO	Santino
122	DONGU	Mario
123	DOUMAS	Jonathan
124	DUCOIN	Guillaume
125	DUGAY	Yannick
126	DUNY	Guy
127	DURET	Jean-Yves
128	ERCOLE	Lorenzo
129	CATERINI	Fabio
130	FALLOURD	Michel
131	FARSY	Didier
132	FAVORY	Stéphane
133	FAVRE	Joffrey
134	FAZIO	Antoine
135	FENICCHIA	Stefano
136	FERNANDES	Nelson
137	FEROLDI	Francesco
138	FERRERO	Félix
139	FERRIS	Benjamin
140	FERRIS	Guillaume
141	FERRIS	Jean-Michel
142	FERRO	Barthélémy
143	FORONI	Paolo Alberto
144	FOURNIER	Claude
145	FRAIOLI	Serge
146	FRANCHI	Alvise
147	FRAU ANGELI	Dominique
148	FREVILLE	Victor
149	FROSI	Mario
150	GABALDON	Thierry

	Nom	Prénom
151	GALLERI	Angelo
152	GALLERI	Mario Antonio
153	GAMBACCINI	Enrico
154	GARABEDIAN	Michel
155	GAVALLET	Marc
156	GAVARRI	Alain
157	GEIMER	Mickael
158	GEMIGNANI	Gérard
159	GIAGONI	Daniele
160	GIAGONI	Massimiliano
161	GIAMBI-CLERET	Jérémy
162	GIANNOTTI	Renato
163	GIARNESE	Roberto
164	GIL	Bernard
165	GILARDI	Luigi
166	GIOVANNINI	Mattia
167	GIUSTO	Gianni
168	GIUSTO	Giovanni
169	GIUSTO	Matteo
170	GRIMALDI	Paul
171	GRONDIN	Franck
172	GROSS	Ludwig
173	GUENIOT	Kevin
174	GUETCHOUDIAN	Isabelle
175	GUIDI	Jean-François
176	GULLINI	MASSIMILIANO
177	HARDT	Guy
178	HELM	Vivien
179	IMPAGLIAZZO	Erminio
180	JEANJEAN	Frédéric
181	JOLY	Agnès
182	JOLY	Jean-François
183	JOUGIER	Gérard
184	JUGE	David
185	KHAYAT	Antoine
186	KHAYAT	Bernard
187	KHAYAT	Sylvie
188	KOENIG	Guillaume
189	KOENIG	Olivier
190	LAPEYRE	Mathieu
191	LAURENT	Jean-Luc
192	LAVAL	Christian
193	LAVIGNE	Michel
194	LAZAR	Abderrakim
195	LEANDRI	Charles
196	LEANDRI	Jean-Jacques
197	LEBERT	Yoann
198	LEBRUN	Alain
199	LEBRUN	Antoine
200	LEBRUN	Guillaume

## Annexe

Liste des pêcheurs de loisir autorisés à pêcher à titre dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2019 dans les zones définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-001 du 02 mars 2018

	Nom	Prénom
201	LECA	Christophe
202	LECA	Frédérique
203	LECA	Léa
204	LECAREUX	Gilles
205	LECAREUX	Pierre
206	LEDENTU	Julien
207	LEDENTU	Luc
208	LEGLISE	Marie-Chantal
209	LELAURIN	Antoine
210	LELAURIN	Gérard
211	LELAURIN	Jacqueline
212	LEMETEYER	Jean-Pierre
213	LEONI	Pietro
214	LEONI	Salvatore
215	LIEUTAUD	Cyril
216	LLORENS	Antoine
217	LO ZOPPO	Claudio
218	LOCATELLI	Flavio
219	LOINNEL	Gérard
220	LOINNEL	Thomas
221	LOINTIER	Guillaume
222	LOMBARDO	Serge
223	LONGUET	Jean-Pierre
224	LONGUET	Lucette
225	LOURTIL	Peter
226	LUCCHESI	David
227	MAGGI	Michele
228	MAGI	Dario
229	MAHIEUX	Aurélien
230	MAISANI	Alain
231	MALATTIA	Rémy
232	MANCINELLI	Massimo
233	MANNA	Alessandro
234	MANNA	Efisio
235	MANNONI	Salvatore
236	MANUDDA	Vincent
237	MARKARIAN	Philippe
238	MAROGNA	Fabrizio
239	MARRAS	Francesco
240	MARTINELLI	Luca
241	MASSAIU	Antonella
242	MASSON	Bernard
243	MASSOT	Philippe
244	MATTEI	Rénald
245	MAUNEY	Cédric
246	MAZZEI	Iacopo
247	MAZZUCATO	Giampaolo
248	MAZZUCATO	Manuel
249	MEDARD	Laurence
250	MEDARD	Patrick

	Nom	Prénom
251	MEDUGNO	Mario
252	MEONI	Carlu
253	MESSINA	Thierry
254	MIANO	Giuseppe
255	MICAELLI	Charly
256	MICHELANGELI	Jean
257	MIGLIO	Antonio
258	MIGLIO	Luigi
259	MILLELI – AMANT	Simon
260	MILLET	Yann
261	MOINE	Gilles
262	MOLINELLI	Ghislaine
263	MONDANGE	Gilbert
264	MONDANGE	Lisa
265	MONDANGE	Stella
266	MONTANDON	Gabriel
267	MONTANER	Jean Pascal
268	MOREL	Michel
269	MURGIA	Simone
270	MUSSO	Valentin
271	NEGRE	Nicolas
272	NICCOLINI	Filippo
273	NICOLAI	Michel
274	NIVELON	Stéphane
275	NOSLIER	Pascal
276	OCLEPPO	Rinaldo
277	OLIVIERI	Jean
278	ORY	Benjamin
279	PALLITTA	Francesco
280	PALLITTA	Luca
281	PANZANI	Carlo
282	PAPI	Armand
283	PAPI	Christophe
284	PARISSE	Fabio
285	PASCUCCI	Andrea
286	PASQUALI	Fernando
287	PASSANTE	Xavier
288	PERETTI	Pascal
289	PEREZ	Gilles
290	PETRONZI	Francesco
291	PIANINI	Gérard
292	PICCOLI	Alessio
293	PIERRE	Eric
294	PIERUCCI	Stefano
295	PILERI	Giovanni
296	PINCIONI	Ottavio
297	PINNA	François
298	PINTON	Corrado
299	PIRAS	Iosé Manuel
300	PIRAS	Salvatore

## Annexe

Liste des pêcheurs de loisir autorisés à pêcher à titre dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2019 dans les zones définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° R20-2018-03-02-001 du 02 mars 2018

	Nom	Prénom
301	PIRODDA	Gavino
302	PIROELLE	Henriane
303	POLI	Dominique
304	POLI	Dominique Nicolas
305	PONS	Gérard
306	PORTAL	Christian
307	PORTAL	Elisabeth
308	PREICHERT	Adrien
309	PUCHOL	Gilles
310	PYSZNY	Monika
311	QUERE	André
312	QUERE	Christiane
313	QUILICHINI	Fabrice
314	RAGAGEOT	Marc
315	RAGNEDDA	Raimondo
316	RAMOGER	François
317	RAYNAUD	Francis
318	RAYNAUD	Françoise
319	RAYNAUD	Michael
320	Ré	Frédéric
321	REINHARDT	Jean
322	REINHARDT	Johann
323	REINHARDT	Paul
324	RIESI	Luciano
325	RIGAULT	Nathalie
326	RIZZOLI	Emilio
327	ROBERT	Anthony
328	ROBERT	Florian
329	RODRIGUEZ BOCCANELLI	Pierfrancesco
330	ROLLAND	Jérôme
331	ROUX	Charles
332	RUBINI	Carlo
333	RUGGIO	Vittonio
334	RUMEAU	Gil
335	SABATIER	Jean-Louis
336	SALVADORI	Aimé
337	SANDRONE	Cédric
338	SANDRONE	Christophe
339	SANDRONE	claude
340	SANSONI	Massimo
341	SANTINI	Alain
342	SANTINI	Jean-Pierre
343	SANTO ROUMANO	Philippe
344	SARDO	Tony
345	SAULI	Robert
346	SCAINI	Federico
347	SCARANO	Angela
348	SCARAPICCHIA	Ermenegildo
349	SCARAPICCHIA	Mattia
350	SCHIAVO	Cedric

	Nom	Prénom
351	SCIBETTA	Giuseppe
352	SCOTTO	Antonio Giovanni
353	SCOTTO	Michele
354	SERRA FERNANDES	Jose
355	SERRA FERNANDES	Victor
356	SEU	Fabio
357	SOULAVIE	Dominique
358	SPANO	Paolo
359	STACHINO	Jean-Baptiste
360	STARA	Mario
361	STEFANI	François
362	SUSINI	Christian
363	SUSINI	Sébastien
364	TAFANI	Jean Marie
365	TAGLIOFERRI	Jean Marie
366	TAGLIOFERRI	Marie
367	TAGLIOFERRI	Olivier
368	TAGLIOFERRI	Philippe
369	TARAS	Quirico
370	TASSANI	Josette
371	TERRAZZONI	Luciano
372	THIVILLON	Anne Marie
373	THIVILLON	Maurice
374	TILLOUX	Bertrand
375	TIMMI	Alessandra
376	TIRU	Iulian
377	TOLINO	Francesca
378	TORCIERE	Antonio
379	TRANI	Gustave
380	TRAPPELLA	Paolo
381	TRONCI	Luca
382	TRONCI	Sergio
383	TURJMAN	Patrice
384	UGO	Giovanni Baptista
385	UGO	Mirko
386	VERDIER	Jean-Yves
387	VERDUCCI	Stefano
388	VERGELLATI	Dominique
389	VEYRET	Frédéric
390	VIDAL-MOINE	Frédérique
391	VILLANT	Flavien
392	VILLANT	François
393	VINCENTI	Antoine
394	VIRZI-LACCANIA	Marcel
395	WLDERK	Andrea filippo
396	ZAPPPIA	Gaetano
397	ZARIOUH	Abdel Ilah
398	ZARIOUH	Abdel Karim
399	ZARIOUH	Mohamed
400	ZUBILAGA	Cyril

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2019-01-24-001

Arrêté portant règlement local station pilotage haute-corse

*Arrêté portant modification du règlement local de la station de pilotage maritime des ports de la  
Haute-Corse*

## PRÉFÈTE DE CORSE

Direction interrégionale de la mer Méditerranée  
Service réglementation et contrôle

**Arrêté n°  
portant modification du règlement local de la station de pilotage maritime des ports  
de la Haute-Corse**

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,  
Chevalier des Palmes Académiques,*

- Vu** le Code des transports ;
- Vu** le décret du 19 mai 1969 modifié, relatif au régime de pilotage dans les eaux maritimes et notamment son article 15 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu** le décret du président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté n°178/2008/DRAM du 11 décembre 2008 modifié portant règlement local de la station de pilotage des ports de la Haute-Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R20-2018-10-01-001 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- Vu** les propositions formulées par les représentants des différents collèges composant l'assemblée commerciale du pilotage maritime de la Haute-Corse en date du 26 septembre 2018 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'annexe 4 bis jointe au présent arrêté est ajoutée à l'arrêté n°178/2008/DRAM du 11 décembre 2008 modifié portant règlement local de la station de pilotage des ports de la Haute-Corse.

**ARTICLE 2** : le directeur interrégional de la mer Méditerranée et le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le **24 JAN. 2019**

La Préfète



Josiane CHEVALIER

**Copie :**

- Préfète de Corse
- DDTM de Haute-Corse
- Station de pilotage de Haute-Corse

*Voies et délais de recours* - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ANNEXE N°4 bis

A L'ARRÊTÉ N°178/2008/DRAM DU 11 DÉCEMBRE 2008 MODIFIÉ PORTANT RÈGLEMENT LOCAL DE LA STATION DE PILOTAGE DES PORTS DE LA HAUTE-CORSE

REMISES EXCEPTIONNELLES SUR L EXERCICE 2017

A/ Une remise commerciale exceptionnelle est accordée aux armateurs opérant des navires à passagers de lignes régulières pour les opérations de pilotage effectuées sans passagers et rendues nécessaires par la contrainte d'effectuer des travaux ou par le manque de poste à quai disponible, selon la liste établie par le service du pilotage de la Haute-Corse.

B/ Une remise commerciale d'un montant de 129856€ est accordée aux armateurs en ligne régulière annuelle sur les ports de la Haute-Corse. Cette dernière sera répartie entre les différents armateurs au *pro rata* de leurs chiffres d'affaires respectifs pour l'année 2017.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et  
de la Forêt

R20-2019-02-05-001

Arrêté fixant la composition du Comité technique régional  
de l'enseignement agricole de Corse



**ARRETE N°                    du    - 5 FEV. 2019**  
**fixant la composition du Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de Corse**

La directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directrice par intérim,

- VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9bis, ensemble, la loi n°84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 15 et 17;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;
- VU la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2018 nommant Madame Catherine MARCELLIN, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la Corse ;
- VU le procès verbal de proclamation des résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique régional de l'enseignement agricole de Corse (CTREA)

**Arrête :**

**Article 1 :**

Les représentants de l'administration siégeant au sein du CTREA sont désignés comme suit :

- La Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, directrice par intérim, présidente du CTREA ;
- La Cheffe du service régional de la formation et du développement.

**Article 2 :**

Les représentants du personnel siégeant au CTREA sont désignés pour quatre ans à compter du 06 décembre 2018. La composition est arrêtée comme suit :

<b>Syndicats</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
C.G.T./FSU	Madame Audrey GUIGONNET	Madame Stéphanie LEGEY
C.G.T./FSU	Monsieur Dominique ANATOMARCHI	Monsieur David CATTEAU
C.G.T./FSU	Monsieur Thomas VAUCOULEUR	Madame Julie MUTEL
UNSA/STC	Madame Marie-Dominique DE-MEYER	Madame Corinne LEANDRI
UNSA/STC	Madame Barbara MORANDINI	Madame Marie Françoise POLETTI
UNSA/STC	Madame Catherine SACRIPANTI	Madame Monique BAILLY

**Article 3 :**

Le présent arrêté annule et remplace, à compter de sa date de signature, l'arrêté n° 2014-772 du 20 décembre 2014 fixant la composition du CTREA de Corse.

**Article 4 :**

La cheffe du service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée sur le site internet de la DRAAF de Corse et affichée dans chaque EPLEFPA de la région Corse.

Fait à Ajaccio, le **- 5 FEV. 2019**

**La directrice régionale adjointe de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
directrice par intérim,**



**Catherine MARCELLIN**

Direction Régionale de l'Environnement et de  
l'Aménagement du logement

R20-2019-01-30-002

Arrêté portant approbation du 3ème plan régional santé  
environnement 2018-2021



PRÉFÈTE DE CORSE

DIRECTION REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMENAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

Arrêté n°

du

**Portant approbation du troisième plan régional santé environnement 2018-2021**

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,  
Chevalier des Palmes Académiques*

- Vu** le Code de la santé publique et notamment l'article L. 1311-7 ;
- Vu** le Code de l'environnement ;
- Vu** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le troisième plan national santé environnement adopté en conseil des Ministres, le 12 novembre 2014 ;
- Vu** l'instruction gouvernementale du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du président de la République du 27 avril 2018 nommant Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu** la décision du président du Conseil exécutif de Corse du 31 janvier 2019 portant approbation du troisième plan régional santé environnement 2018-2021 ;
- Vu** la décision du directeur général de l'ARS du 31 janvier 2019 portant approbation du troisième plan régional santé environnement 2018-2021 ;
- Considérant** les avis rendus par le comité de l'administration régionale du 14 décembre 2018, par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Corse-du-Sud du 13 décembre 2018 et par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Corse du 13 décembre 2018 ;

*Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le troisième plan santé environnement 2018-2021 pour la Corse, dont le document d'orientation est annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2**

Le Secrétaire général pour les affaires de Corse, les préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, le directeur général de l'Agence régionale de santé et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

La Préfète,



Josiane CHEVALIER

Direction Régionale de l'Environnement et de  
l'Aménagement du logement

R20-2019-02-04-001

decision attestation capa pro André Ludovic

Direction Régionale de l'Environnement,  
De l'Aménagement et du Logement de Corse

Ajaccio, le

Service  
Risques  
Energie  
et Transports

DECISION N°

**LA PREFETE DE LA REGION CORSE,**

VU la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) n°82/1153 du 30 décembre 1982,

VU, le code des transports,

VU, le décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié relatif aux transports routiers de marchandises,

VU, le décret n°90/200 du 5 mars 1990 modifié, relatif aux commissionnaires de transport,

VU, l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport,

VU, l'arrêté ministériel du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier,

VU, l'arrêté préfectoral R 20-2018-05-24-002 du 24/05/2018 portant délégation de signature à Monsieur Daniel FAUVRE, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Corse,

VU, la demande par équivalence de diplôme du certificat de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de commissionnaire de Monsieur ANDRES Ludovic,

Vu, le diplôme détenu par Monsieur ANDRES Ludovic lui permettant une équivalence directe pour les deux attestations de capacité professionnelle suivantes : marchandises et commissionnaires,

Sur proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :Les attestations de capacité professionnelle au transport public routier de marchandises et commissionnaire sont délivrés à :**

Monsieur ANDRES Ludovic  
Né le 13/11/1999 à Ajaccio (20)

**Ces certificats portent les numéros :**  
**MD 94 19 00001 CD 94 19 00002**

**ARTICLE 2:**Le Secrétaire Général pour les Affaires de Corse et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Corse et notifiée à l'intéressée.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour Le Directeur Régional,  
La Chef de la Division Energie et Contrôles



Caroline BARDI

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la  
Cohésion Sociale

R20-2019-02-07-001

Arrêté fixant la liste des organisations syndicales habilitées  
à désigner des représentants au CHSCT de la DRJSCS de  
Corse



PRÉFÈTE DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE  
Direction

**Arrêté n°** **du 7 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès du directeur régional de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse**

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 14 et 17 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 14, 31 et 32 ;

Arrêté du 10 février 2015 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès de chaque directeur régional et directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté n° R20-2019-02-05-002 du 5 février 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

Vu les résultats du scrutin organisé le 6 décembre 2018,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DRJSCS de Corse institué auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse et le nombre de sièges qui leur sont attribués au sein de ce comité sont fixés comme suit :

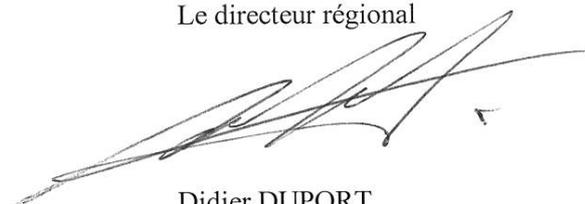
Organisations syndicales	Nombre de sièges obtenus	
	Titulaires	Suppléants
STC	2	2
UNSA	1	1
FO	1	1

**Article 2 :** Les organisations syndicales visées à l'article 1er désignent leurs représentants titulaires et suppléants dans un délai de trente jours à compter de la date de proclamation des résultats.

**Article 3 :** La présente décision sera notifiée à chaque délégué de liste des organisations syndicales et des unions syndicales concernées.

Fait à Ajaccio, le 7 février 2019

Le directeur régional



Didier DUPORT

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la  
Cohésion Sociale

R20-2019-02-07-002

Arrêté portant désignation des membres du CHSCT de la  
DRJSCS de Corse



PRÉFÈTE DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE  
Direction

**Arrêté n°..... du 7 février 2019 portant désignation des membres du  
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale de Corse**

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84- du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu' à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 220-2018-12-07-002 du 7 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique de la DRJSCS de Corse,

Vu l'arrêté n°R20-2019-02-05-002 du 5 février 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse,

Vu l'arrêté n°R20-2019-02-07-001 du 7 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse,

Sur proposition des organisations syndicales,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse comprend pour l'administration :

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse, autorité auprès de laquelle est placé le comité, ou son représentant la directrice régionale adjointe,
- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

**Article 2 :** Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail installé auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse

<b>En qualité de membres titulaires</b>	<b>En qualité de membres suppléants</b>
<i>Liste des noms et syndicats</i>	<i>Liste des noms et syndicats</i>
GhJulia POLI, STC	Dominique EXIGA, STC
Pierre TOMI, STC	Barbara MARIOTTI, STC
Antoinette POGGI, FO	Isabelle MARCOTTE, FO
Christian JANURA, UNSA	Gaëlle NUYTENS, UNSA

**Article 3 :** Assistent en outre aux réunions de comité les membres suivants :

- Le médecin de prévention
- L'assistant de prévention
- L'inspecteur santé et sécurité au travail

**Article 4 :** Le mandat des membres du comité technique entrera en vigueur à compter du 7 février 2019.

**Article 5 :** Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le

Le directeur régional



Didier DUPORT

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la  
Cohésion Sociale

R20-2019-02-05-002

Arrêté portant désignation des membres du comité  
technique de la DRJSCS de Corse

PRÉFÈTE DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE  
Direction

**Arrêté n°..... du 5 février 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse**

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté n° 220-2018-12-07-002 du 7 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique de la DRJSCS de Corse,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : la composition du comité technique de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse comprend pour l'administration :

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse, autorité auprès de laquelle est placé le comité, ou son représentant la directrice régionale adjointe,
- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

**Article 2** : Sont désignés représentants des personnels au comité créé auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse

<b>En qualité de membres titulaires</b>	<b>En qualité de membres suppléants</b>
<i>Liste des noms et syndicats</i>	<i>Liste des noms et syndicats</i>
Barbara MARIOTTI, STC	Christine TORRE MASSONI, STC
Dominique EXIGA, STC	Pierre TOMI, STC
Antoinette POGGI, FO	Isabelle MARCOTTE, FO
Christian JANURA, UNSA	Gaelle NUYTENS, UNSA

**Article 2** : Le mandat des membres du comité technique entrera en vigueur à compter du 5 février 2019.

Le directeur régional

Didier DI PORT